



Fiche
CONSEIL

Employeur

.....
**LES DEFIBRILLATEURS
AUTOMATISÉS EXTERNES (DAE)**
.....

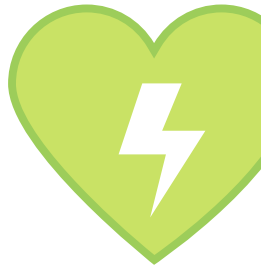
Arrêté du 29 octobre 2019 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (DAE) et à leurs modalités de signalisation dans les lieux publics et les établissements recevant du public (ERP).

La réglementation concernant les défibrillateurs automatisés externes évolue, savez-vous quelles sont vos obligations et votre rôle ?

Rappel réglementaire

Doivent avoir un défibrillateur :

- Tous les ERP de catégorie 1 à 3 (plus de 301 personnes) depuis le 1er janvier 2020,
- Tous les ERP de catégorie 4 (- de 300 personnes) depuis le 1er janvier 2021,
- Certains ERP de catégorie 5 (structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées, les établissements de soins, les gares, les hôtels-restaurants d'altitude, les refuges de montagne, les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives) à partir de janvier 2022.



Conseils sur les DAE



Coût (à titre d'information, variable en fonction des fournisseurs)

- Location environ 150 euros/mois
- Achat environ 1500 €



Ce que doit contenir le défibrillateur





- Une paire d'électrodes taille adulte / enfant (optionnel)
- Une paire de ciseaux
- Un rasoir
- Une serviette ou compresse




TYPE DE DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE / SEMI-AUTOMATIQUE

Le **semi-automatique ne délivre le choc qu'après que le secouriste ait appuyé sur un bouton** alors que l'**automatique délivre de lui-même** le choc en fonction de son analyse automatique de l'activité cardiaque. Quel que soit le DAE choisi, **il n'existe pas de risque pour la personne lors de son utilisation**, le DAE délivre le choc après analyse même pour un semi-automatique.

Qui fait quoi ?

-  Déclarer le DAE sur la base de données nationale : <https://geodae.atlasante.fr/apropos>.
-  Faire réaliser la maintenance préventive et curative du DAE, soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un prestataire de maintenance agréé, soit par l'exploitant lui-même. La fréquence d'entretien est définie par le fabricant.
-  Désigner une personne responsable du défibrillateur et en informer l'ensemble du personnel.
-  Mettre en place un registre de maintenance (date de réalisation et type de vérification effectuée, personne ayant effectuée le contrôle, remplacement des électrodes, de la batterie...), afin de tracer le suivi des opérations de maintenance et des contrôles des équipements.

 Mettre le DAE dans un endroit visible, et communiquer son emplacement à l'ensemble du personnel. Le décret précise que l'appareil installé « à l'extérieur de l'établissement est muni d'un boîtier assurant sa protection contre les intempéries et son maintien dans les conditions de température requises par son fabricant ».

À NOTER

Depuis un décret du 04 mai 2007, **toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs automatisés externes** (DAE) toutefois, une formation aux gestes qui sauvent de plusieurs salariés est souhaitable.

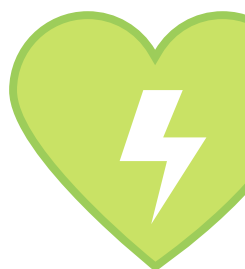
Tout DAE possède une **durée de vie limitée** selon le type, le fabricant, les conditions d'utilisation. Il convient de s'assurer de la durée de vie de son DAE et de sa date limite d'utilisation.

Pour rappel : le CMIE vous propose des **formations de Sauveteur Secouriste du Travail** et des gestes qui sauvent (inclus dans vos cotisations), plus d'informations sur www.cmie.fr.

OBLIGATIONS ET POINTS DE VIGILANCE MAINTENANCE

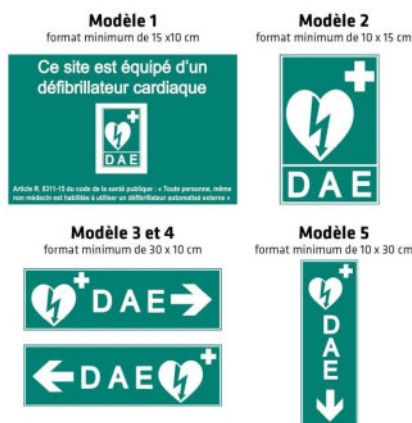
Important : les défibrillateurs sont des dispositifs médicaux de classe II b. L'exploitant est responsable de la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité des équipements dès leur mise en service.

- ✓ Vérifier la date de péremption des électrodes régulièrement (les électrodes ont une date de péremption, au-delà, la colle dont elles sont recouvertes sera hors d'usage).
- ✓ Vérifier que les indicateurs LED ou voyants soient au vert (tous les appareils possèdent un voyant pour leur état général, d'autres défibrillateurs disposent également de LED pour indiquer quand remplacer les électrodes et pour signaler la nécessité d'une maintenance).
- ✓ Vérifier que le défibrillateur fonctionne (les fabricants devraient mettre à disposition un mode d'emploi avec une liste de recommandations à suivre pour effectuer ces contrôles en toute sécurité).
- ✓ Remplacer la pile de sauvegarde si le DAE en est équipé, ou la batterie (en fonction des préconisations du fabricant).
- ✓ Veiller à la mise à jour du logiciel du défibrillateur (les équipements récents permettent au fabricant de faire évoluer l'appareil au cours de sa durée de vie, tant au niveau technique que médical. Le logiciel permet également d'embarquer les messages vocaux qui guident l'utilisateur).



AFFICHAGES

L'arrêté définit les modèles d'affiches, leurs dispositions graphiques (la couleur, la typographie, et les formats minimaux), et leur utilisation. Il stipule que ces affiches « ne doivent et ne peuvent en aucun cas être modifiées ».



Couleur :

Vert

Références quadrichromie :

C : 100 | M : 0 | J : 56 | N : 18

Typographie :

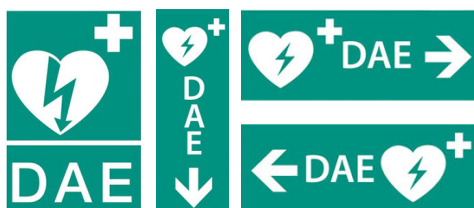
Helvetica Neue

- Libre d'impression sur n'importe quel support
- Sans limite d'agrandissement homothétique



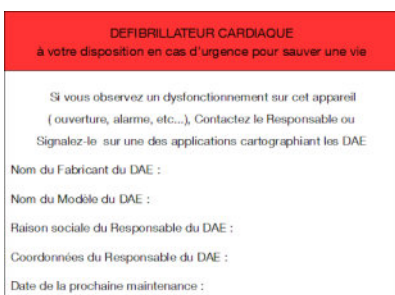
Apposer une affiche de signalisation, visible pour tous, à chaque entrée de l'établissement.

[Lien vers l'affiche du modèle 1](#)



Indiquer l'emplacement et le chemin d'accès au DAE en utilisant ces signalisations dans des endroits visibles par tous.

[Lien vers les affiches des modèles 2, 3, 4 et 5](#)



Une étiquette doit être apposée sur le boîtier du défibrillateur ou à proximité. Celle-ci doit demeurer « visible et lisible de l'extérieur du boîtier ». L'arrêté définit le modèle et ses dispositions graphiques.

[Lien vers l'étiquette](#)

Textes de lois associées et pour plus d'informations

[DAE - Explications par le Ministère de la Santé et de la Sécurité](#)

[Décret no 2007-705 du 4 mai 2007](#)

[Article de l'ANSM](#)

[Arrêté du 29 octobre 2019](#)

Liste de fabricants donnés par l'ANSM engagés dans une démarche d'amélioration :

Cardiac Science, CU Medical, GE Medical Systems, Heartsine, Metrax, Metsis, Mindray, Osatu, Philips, Physio control, Progetti, Schiller AG, Schiller Medical, Weinmann, Zoll



LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS,
LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE.



Centre Médical Interentreprises Europe

80, rue de Clichy - 75009 Paris

01 49 70 84 84

www.cmie.fr

